



# Demande de naturalisation facilitée

## Art. 21 al. 1 LN

---

### Table des matières

1. Feuille d'information relative à l'article 21 alinéa 1 de la loi sur la nationalité (LN).....	1
2. Liste des documents requis pour la demande selon l'art. 21 al. 1 LN.....	2
3. Formulaire de demande de naturalisation facilitée art. 21, al. 1 LN.....	4
4. Déclaration concernant le respect de la sécurité et de l'ordre publics.....	8
5. Déclaration concernant l'union conjugale.....	9
6. Autorisation en vue de l'obtention de renseignements.....	10

### Remarque :

- les documents de demande peuvent être remplis électroniquement ou à la main
- veuillez imprimer toutes les pages
- apposez votre signature manuscrite sur les pages suivantes :  
page 3, page 7, page 8, page 9 et page 10
- la demande et toutes les annexes doivent être envoyées en format papier et par voie postale.

**Les demandes soumises électroniquement ne peuvent pas être acceptées.**



## FEUILLE D'INFORMATION RELATIVE A L'article 21 alinéa 1 de la loi sur la nationalité (LN)

### Conditions de naturalisation

Quiconque vit en union conjugale stable et effective avec son conjoint suisse depuis plus de trois ans et a séjourné en Suisse pendant cinq ans en tout (calcul de la durée de séjour selon l'art. 33 LN), dont l'année ayant précédé la demande, peut former une demande de naturalisation facilitée. Sont prises en compte la durée du mariage ainsi que la durée du partenariat enregistré - pour autant que ce dernier ait été transformé en mariage par l'office d'état civil.

En cas de décès du conjoint avant le dépôt de la demande, une naturalisation facilitée n'est pas possible.

Une naturalisation facilitée doit répondre aux critères d'intégration au sens de l'art. 12 al. 1 et 2 LN (art. 20 al. 1 LN). Une intégration réussie se manifeste en particulier par:

- le respect de la sécurité et de l'ordre publics (p.ex. pas d'arriérés d'impôts, pas de poursuites, pas d'actes de défaut de biens, pas d'inscription au casier judiciaire, etc.);
- le respect des valeurs de la Constitution;
- l'aptitude à communiquer dans une langue nationale (au moins B1 à l'oral, A2 à l'écrit);
- la participation à la vie économique ou à l'acquisition d'une formation (pas de prestations d'aide sociale ou prestations remboursées totalement) et
- l'encouragement et le soutien de l'intégration des membres de la famille.

Par ailleurs, le requérant / la requérante ne doit pas mettre en danger la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse. Les conditions précitées sont cumulatives et détaillées au chapitre 2 de l'Ordonnance sur la nationalité (OLN; RS 141.01).

### Procédure

Vous remplissez le formulaire ci-joint de manière complète et l'envoyez par courrier, accompagné des documents requis (voir la "liste des documents requis") à l'adresse suivante: Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern. Une fois la demande parvenue au SEM, un accusé de réception vous sera adressé ainsi que, par courrier séparé, une facture en vue de payer les émoluments pour la procédure. Ce n'est que lorsque les émoluments sont payés que le SEM examine la demande. Il charge ensuite tous les cantons dans lesquels vous avez habité dans les cinq dernières années précédant le dépôt de la demande d'établir un rapport d'enquête. L'autorité cantonale compétente selon la loi cantonale prend alors contact avec vous et procède à un entretien personnel (ou une visite à votre domicile), qui se déroule en règle générale dans la langue parlée au lieu de votre domicile. Lors de cet entretien, tous les aspects déterminants en matière de nationalité seront abordés, entre autres également vos connaissances de la Suisse (géographie, histoire, politique et société). Vous trouvez, par exemple, des informations sur la Suisse sur les sites suivants:

- [www.ch.ch](http://www.ch.ch);
- [www.swissinfo.ch](http://www.swissinfo.ch) > Menu > La Suisse, mode d'emploi;
- [www.bk.admin.ch](http://www.bk.admin.ch) > Documentation > La Confédération en bref

Le SEM examine, au moyen des rapports d'enquête, si l'ensemble des conditions de naturalisation sont remplies et, si nécessaire, procède à des investigations complémentaires. Il consulte le futur canton d'origine avant d'approuver la demande.

### Coûts de la procédure

Le SEM perçoit, pour les décisions de naturalisation facilitée au sens de l'art. 21 al. 1 LN, un émolument de CHF 500.-, auquel s'ajoute un montant de CHF 400.- destiné aux autorités cantonales chargées d'établir le rapport d'enquête, soit en tout un émolument de CHF 900.- (art. 25, al. 1 let. b OLN et art. 25, al. 3 let. a OLN). L'émolument est perçu à fonds perdu, c'est-à-dire qu'il n'est pas remboursé, quelle que soit l'issue de la procédure. Le SEM fixe un délai approprié pour le versement anticipé de l'émolument. Dans le cas où le versement n'intervient pas dans le délai imparti, le SEM n'entre pas en matière sur la demande de naturalisation et la classe sans autre communication (art. 27 al. 3 OLN). Les paiements échelonnés ne sont pas acceptés.

### Perte éventuelle de la nationalité d'origine

La législation suisse permet aux personnes naturalisées de conserver leur nationalité d'origine. L'acquisition volontaire de la nationalité suisse peut cependant avoir pour conséquence la perte automatique de la nationalité actuelle, dans la mesure où la législation du pays d'origine le prévoit. Seuls les ambassades et les consulats compétents du pays d'origine peuvent renseigner utilement à ce sujet.

Vous trouverez plus d'informations en relation avec la procédure de naturalisation sur le site internet:

[www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch)

**Liste des documents requis pour la demande selon l'art. 21 al. 1 LN  
 (à signer et renvoyer avec la demande)**

<b>Sauf indication contraire, prière de joindre à la demande les documents <u>originaux</u> indiqués</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>"Certificat de famille"</b> pas plus vieux que 6 mois, délivré par l'office d'état civil du lieu d'origine du conjoint suisse <i>En cas d'inclusion d'enfants étrangers mineurs issus de relations précédentes, voir au verso</i>
<input type="checkbox"/>	<b>Pour les couples de même sexe qui étaient auparavant en partenariat enregistré :</b> "Preuve de la conversion d'un partenariat enregistré en mariage" pas plus vieux que 6 mois, délivré par l'office d'état civil du lieu d'origine du conjoint suisse
<input type="checkbox"/>	En cas de <b>naturalisation ordinaire</b> du conjoint: - copie du décret cantonal de naturalisation (pas l'autorisation fédérale de naturalisation) <b>ou</b> - copie de la "Preuve du droit de cité pour les citoyens suisses", à demander par le conjoint suisse auprès de l'office d'état civil de son lieu d'origine
<input type="checkbox"/>	En cas d'un <b>précédent mariage</b> : copie de l'acte de mariage et du jugement de divorce
<input type="checkbox"/>	Copie du <b>titre de séjour</b> valable en Suisse
<input type="checkbox"/>	<b>Photo-passeport du requérant</b> - à coller sur la première page du formulaire
<input type="checkbox"/>	<b>Attestations de chacune des communes de domicile</b> pour les cinq dernières années en Suisse
<input type="checkbox"/>	<b>Extrait du registre des poursuites</b> , de date récente, pour les cinq dernières années (avec indications des éventuels actes de défaut de biens), au nom du requérant <b>et de son conjoint</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Confirmation des autorités fiscales</b> , de date récente, indiquant que les impôts communaux, cantonaux et l'impôt fédéral direct sont payés pour les cinq dernières années, selon la taxation définitive Cf. modèle sous <a href="http://www.sem.admin.ch">www.sem.admin.ch</a> > Intégration & naturalisation > Conjoint d'un citoyen suisse
<input type="checkbox"/>	Si la langue maternelle du requérant n'est pas une langue nationale suisse: - <b>attestation</b> de fréquentation de l'école obligatoire dans une langue nationale pendant min. 5 ans <b>ou</b> - <b>attestation</b> de formation niveau secondaire II ou tertiaire dans une langue nationale <b>ou</b> - <b>certificat de langue / passeport des langues</b> (au minimum niveau B1 à l'oral et A2 à l'écrit) selon la <a href="#">Liste des certificats reconnus</a> sous <a href="http://fide-service.ch">fide-service.ch</a>
<input type="checkbox"/>	- <b>Attestation de travail</b> , de date récente, de l'employeur <b>ou</b> - Documents qui confirment une <b>activité lucrative indépendante</b> <b>ou</b> - <b>Attestation scolaire</b> ou de formation <b>ou</b> <b>Attestation</b> de la caisse cantonale de compensation ou caisse de compensation professionnelle (en cas de prestations AVS/AI)
<input type="checkbox"/>	<b>Attestation des autorités d'aide sociale</b> , de date récente, selon laquelle aucune prestation n'a été perçue au cours des trois dernières années avant la demande ou document attestant du remboursement total des prestations Cf. modèle sous <a href="http://www.sem.admin.ch">www.sem.admin.ch</a> > Intégration & naturalisation > Conjoint d'un citoyen suisse
<input type="checkbox"/>	Déclaration concernant le respect de la sécurité et de l'ordre publics

<input type="checkbox"/>	Déclaration concernant l'union conjugale
<input type="checkbox"/>	Autorisation en vue de l'obtention de renseignements
<b>En cas d'inclusion d'enfants étrangers mineurs issus de relations précédentes</b>	
<input type="checkbox"/>	Au lieu d'un "Certificat de famille", un " <b>Certificat relatif à l'état de famille enregistré</b> ", pas plus vieux que 6 mois. Celui-ci doit être commandé auprès de l'office d'état civil du lieu de résidence avec une référence explicite aux enfants mineurs issus d'une relation antérieure
<input type="checkbox"/>	<b>Attestations de chacune des communes de domicile</b> pour les deux dernières années en Suisse
<input type="checkbox"/>	Si l'autorité parentale est conjointe : déclaration écrite (traduite dans une langue nationale) des <b>deux</b> parents, par laquelle ils donnent leur accord à la naturalisation de leur enfant.  Si le requérant est le seul détenteur de l'autorité parentale, il doit en apporter la preuve (p.ex. jugement de divorce, etc. [traduit dans une langue nationale]).
<input type="checkbox"/>	Copie du titre de séjour valable
<b>En plus, dès l'âge de 12 ans:</b>	
<input type="checkbox"/>	Si la langue maternelle n'est pas une langue nationale suisse: a. <b>attestation</b> de fréquentation de l'école obligatoire dans une langue nationale pendant au moins 5 ans <b>ou</b> b. <b>attestation</b> de formation au niveau secondaire II ou tertiaire dans une langue nationale <b>suisse ou</b> c. <b>certificat de langue / passeport des langues</b> (au minimum niveau B1 à l'oral et A2 à l'écrit) selon la <u>Liste des certificats reconnus</u> sous <u>fide-service.ch</u>  Pour les enfants et adolescents jusqu'à 15 ans qui ne peuvent prouver les compétences linguistiques selon les lettres a.-c.: - <b>confirmation de l'école /des écoles</b> pour la durée totale de fréquentation de l'école en Suisse <b>et</b> - <b>copie des bulletins scolaires</b> pour la durée totale de fréquentation de l'école en Suisse
<input type="checkbox"/>	<b>Confirmation de l'école ou de formation ou copie du contrat d'apprentissage</b> , de date récente
<b>En plus, dès l'âge de 16 ans:</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>Extrait du registre des poursuites</b> , de date récente, pour les cinq dernières années (avec indications des éventuels actes de défaut de biens)

Par votre signature, vous confirmez avoir pris connaissance de la feuille d'information concernant l'article 21 al. 1 LN et avoir annexé les documents requis pour la demande.

**Date** .....

**Signature du requérant** .....

**Enfants étrangers mineurs du requérant dès l'âge de 16 ans, inclus dans la demande de naturalisation** .....

**Signature(s)** .....



**CH-3003 Bern-Wabern**

Veillez télécharger ici votre photo passeport (35 x 45 mm sans marge, résolution minimale de 300 dpi) →

**Demande de naturalisation facilitée art. 21 al. 1 LN**

*Photo-passeport*

Le/la conjoint/e est citoyen/ne suisse et possède les droits de cité de:

Canton/s d'origine

Commune/s d'origine

---

### Requérant/e

Madame

Monsieur

Nom

Nom de célibataire

---

Prénoms

Date de naissance

---

Nationalité/s

Lieu et pays de naissance

---

Adresse complète

---

Numéro de téléphone et de mobile

---

Adresse e-mail

---

Langue maternelle

---

Langue de la procédure

Deutsch

Français

Italiano

---

### Parents

Père: nom de famille, év. nom de célibataire, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité

---

Mère: nom de famille, nom de célibataire, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité

**Activité professionnelle ou formation /**

j'exerce l'activité professionnelle suivante

.....

autre (p. ex. femme/homme au foyer, retraité/e AI)

.....

en formation depuis

.....

Nom, adresse et numéro de téléphone de l'employeur ou du centre de formation

**Séjours en Suisse**

Localité / Canton

Durée (jj/mm/aaaa – jj/mm/aaaa)

.....

.....

.....

.....

**Séjours à l'étranger**

Localité / Pays

Durée (jj/mm/aaaa – jj/mm/aaaa)

.....

.....

**Conjoint/e**

Nom de famille, nom de célibataire, prénoms, date, lieu et pays de naissance

.....

**Activité professionnelle ou formation**

j'exerce l'activité professionnelle suivante

.....

autre (p. ex. femme/homme au foyer, retraité/e AI)

.....

en formation depuis

.....

Nom, adresse et numéro de téléphone de l'employeur ou du centre de formation

.....

Date et lieu de la célébration du mariage:

.....

Uniquement pour les couples de même sexe:  
date et lieu de la célébration du partenariat enregistré:

.....

**Note:**

En cas de naturalisation ordinaire **après le mariage**, ou pour les couples de même sexe après le partenariat enregistré et avant la conversion en mariage, la naturalisation facilitée **n'est pas possible**.

Le/la conjoint/e est suisse depuis (date):

par:

- .....
- Filiation
- Naturalisation facilitée
- Naturalisation ordinaire
- Mariage (seulement pour les femmes avant le 01.01.1992)
- Adoption ou reconnaissance

**Enfants en commun**

Nom de famille, prénoms, date et lieu de naissance

---



---



---



---

**Mariages antérieurs du/de la requérant/e**

Nom, prénoms et nationalité de l'ex/des ex-conjoint/s

.....

Date de la/des célébration/s et de la dissolution du/des mariage/s:

**Enfants étrangers mineurs nés d'un mariage précédent ou hors mariage**

Noms, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité

---



---

Si ces enfants étrangers vivent en Suisse, où se trouvent-ils?

- dans le même ménage depuis:       à une autre adresse en Suisse? Prière de l'indiquer

.....

Souhaitez-vous inclure ces enfants dans la demande?

Seulement possible s'ils habitent en Suisse depuis au moins 2 ans.  
Pour les enfants jusqu'à 2 ans: aucune durée de domicile minimale

oui

non

L'autorité parentale ou la tutelle est exercée par:

.....

**Personnes de référence de nationalité suisse (au moins trois adresses complètes)  
remplir en majuscules**

Nom	Prénoms	Adresse complète

## Signatures

En apposant leur signature, les personnes incluses dans la demande de naturalisation déclarent que les informations contenues, y compris les déclarations, sont véridiques. Elles s'engagent, dans le cadre de leur devoir de collaboration au sens de l'art. 13 de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021), à informer les autorités de naturalisation en cas des changements qui pourraient survenir au cours de la procédure de naturalisation jusqu'à l'entrée en force de la naturalisation facilitée (p.ex. séparation/divorce, nouvelle procédure pénale/condamnation, poursuites, arriérés d'impôts, prestations d'aide sociale). La naturalisation peut être annulée par le SEM dans un délai de huit ans, lorsqu'elle a été obtenue par des déclarations mensongères ou par la dissimulation de faits essentiels (art. 36 LN).

Lieu et date .....

Signature requérant/e .....

Signature conjoint/e .....

Enfants mineurs du/de la requérant/e, dès l'âge de 16 ans, **inclus** dans la demande de naturalisation

Signatures .....

A envoyer dûment rempli, signé et avec les documents requis par voie postale à:  
**Secrétariat d'Etat aux migrations SEM**  
**Quellenweg 6**  
**3003 Berne-Wabern**



CH-3003 Bern-Wabern

**Déclaration concernant le respect de la sécurité et de l'ordre publics**

Pour pouvoir être naturalisé, le requérant ou la requérante doit respecter la sécurité et l'ordre publics au sens de l'art. 4 OLN (art. 20 al. 1 in relation avec l'art. 12 al. 1 let. a LN ainsi que l'art. 26 al. 1 let. c LN).

Le requérant/la requérante à la naturalisation atteste que :

1. J'ai respecté la sécurité et l'ordre publics en vigueur en Suisse et dans d'autres pays.
2. Je n'ai pas commis d'infractions en Suisse ni dans d'autres pays qui ont conduit à une inscription au casier judiciaire.
3. Je n'ai pas commis d'infractions en Suisse ni dans d'autres pays pour lesquelles je dois m'attendre à être poursuivi/e ou condamné/e.
4. Aucune procédure pénale n'est ouverte contre moi en Suisse ni dans d'autres pays.
5. J'ai respecté les prescriptions légales ou les décisions des autorités en Suisse et dans d'autres pays et j'ai accompli les importantes obligations de droit public ou privé qui m'incombent (p.ex. pas de poursuites/actes de défaut de biens dans les cinq dernières années, pas d'arriérés d'impôts, de loyer ou d'amendes, paiement des obligations d'entretien ou dettes alimentaires fondées sur le droit de la famille).
6. J'informe spontanément les autorités de naturalisation, dans le cadre de mon devoir de collaboration au sens de l'art. 13 de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021), des changements qui pourraient survenir au cours de la procédure de naturalisation (p.ex. nouvelle procédure pénale/condamnation, poursuites, arriérés d'impôts).

Par ma signature, je prends expressément connaissance du fait que la naturalisation peut être annulée par le SEM dans un délai de huit ans lorsqu'elle a été obtenue par des déclarations mensongères ou par la dissimulation de faits essentiels (art. 36 LN).

**Remarque importante:**

Si un point ou une phrase ci-dessus ne correspond pas à votre situation, nous vous prions de marquer ou biffer le texte concerné, de signer malgré tout la déclaration et d'indiquer les raisons dans une lettre séparée.

**Lieu et date** .....

**Requérant/e:**

Nom, prénom et signature .....

Signature du/des représentant/s légal/légaux .....

Enfants mineurs du/de la requérant/e, dès l'âge de 10 ans, inclus dans la demande de naturalisation

Signature .....



CH-3003 Bern-Wabern

## Déclaration concernant l'union conjugale

Le requérant/la requérante à la naturalisation et son/sa conjoint/e suisse/sse certifient que:

1. ils vivent depuis au moins trois ans à la même adresse, non séparés, sous la forme d'une union conjugale effective et stable et\*
2. ils n'ont aucune intention de se séparer ou de divorcer.

En outre, le requérant/la requérante à la naturalisation et son/sa conjoint/e suisse/sse prennent acte que:

3. la naturalisation facilitée n'est pas possible si, avant le dépôt de la demande ou pendant la procédure de naturalisation jusqu'à l'entrée en force de la naturalisation facilitée, l'union conjugale n'est plus effective;
4. le SEM peut annuler la naturalisation facilitée dans un délai de huit ans si elle a été obtenue par des déclarations mensongères ou par la dissimulation de faits essentiels (art. 36 LN).

**\*Remarque importante:**

Si cette phrase ne correspond pas à votre situation, nous vous prions malgré tout de signer la déclaration et d'indiquer les raisons dans une lettre séparée.

**Lieu et date** .....

**Requérant/e:**

Nom, prénom et signature

.....

**Conjoint/e:**

Nom, prénom et signature

.....



**3003 Bern-Wabern**

**Autorisation en vue de l'obtention de renseignements**

Par leur signature, les personnes soussignées autorisent expressément les autorités fédérales, cantonales et communales concernées par la procédure de naturalisation à requérir toutes les informations utiles auprès d'autorités ou tierces personnes. Ces informations seront demandées en particulier aux autorités cantonales de migration et aux autorités judiciaires pénales, au Ministère public des mineurs, aux autorités scolaires, aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), aux services de police de la Confédération, des cantons et des communes, aux autorités d'état civil, aux offices de poursuites et des faillites ainsi qu'aux services des contributions. Les personnes soussignées autorisent en outre expressément le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et les autorités cantonales de naturalisation à consulter le casier judiciaire informatisé (VOSTRA).

**Lieu et date** .....

Signature requérant/e .....

Signature conjoint/e .....

Signature du/des représentant/s légal/légaux .....

Enfants mineurs du/de la requérant/e, dès l'âge de 12 ans, inclus dans la demande de naturalisation

Signature .....

.....